

Fiche de jurisprudence

NATURE – FAUNE – FLORE

Demande de déclassement d'un site protégé

À retenir :

Si une parcelle a été volontairement incluse dans le périmètre d'un site protégé, le fait qu'elle présente un intérêt paysager moindre que les espaces naturels environnants ne suffit pas à justifier son déclassement.

Références jurisprudence

[CE 4 février 2011 commune l'Île d'Yeu n°334788](#)
[art L. 341-13 du code de l'environnement](#)

Précisions apportées

La commune de l'Île d'Yeu avait demandé le déclassement d'une parcelle du site protégé de la côte sauvage de L'Île d'Yeu au motif qu'elle correspondait « *au terrain d'emprise d'enfouissement des déchets et qu'elle ne répondait pas, pour cette raison, aux critères du classement d'un site.* »

Le Conseil d'État saisi par la commune de la décision implicite de rejet de sa demande par le Ministre de l'écologie examine dans quelles conditions cette parcelle a été incluse dans le périmètre du site classé et estime en conséquence qu'il n'y a pas lieu de procéder au déclassement :

« en admettant même que la parcelle litigieuse n'offre pas la même qualité paysagère que les espaces naturels environnants, elle s'insère pleinement dans le site à sauvegarder, eu égard à la valeur pittoresque intrinsèque de la pointe des Corbeaux ; (...) par suite la parcelle litigieuse doit être regardée comme présentant un intérêt de nature à justifier son inclusion dans le périmètre du site classé. ».

En effet, au cas d'espèce, cette inclusion avait été prévue dès l'origine pour permettre son retour à l'état naturel à l'expiration de l'autorisation d'exploitation de la décharge.

Cet arrêt illustre un cas de demande de déclassement, qui donne lieu à peu de jurisprudence par rapport aux autorisations de protection de sites. Il apporte un éclairage sur l'appréciation à laquelle peut se livrer l'administration dans le cadre de l'application de l'article L. 341-13 précité, lequel ne précise pas, justement, de conditions d'un déclassement total ou partiel.

Référence : [2011-1139](#)

Mots-clés : [Espaces naturels](#)